https://www.engcopilot.com/

Reef4 version 4.4.3.1 - Edition 174 - Décembre 2013
Document : DTU 40.41 (NF P34-211-2) (septembre 2004) : Travaux de bâtiment - Couvertures par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P34-211-2)

norme française

NF P 34-211-2
Septembre 2004
DTU 40.41

travaux de bâtiment
couverture par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc
partie 2 : cahier des clauses spéciales

DTU 40.1 - building works - zinc sheet and strip roofing - part 2 : contract bill of special clauses

DTU 40.1 - Bauarbeiten - Metallbedachungselemente aus Zinkblech und langem Zinkblech - Teil 2 : Sondervorschriften

Statut

Norme française homologuée par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 juillet 2004 pour prendre effet le 20 septembre 2004.

Remplace le DTU 40.41 (P 34-211), de juin 1987.

Correspondance

A la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux européens ou internationaux traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document a pour but de définir les clauses administratives spéciales aux marchés privés de travaux de couverture par éléments métalliques, en feuilles et longues feuilles de zinc, auxquels est applicable le Cahier des Clauses Techniques NF P 34-211-1 (référence DTU 40.41).

Descripteurs

Thésaurus International Technique : bâtiment, marché de travaux, marché privé, cahier des charges, contrat, couverture de bâtiment, couverture métallique, feuille métallique, bande métallique, produit en zinc, spécification, dimension, bois de construction, répartition géographique, qualité, mise en oeuvre, pente, support, écartement, tasseau, égout de toit, faîtage, arêtier, noue, raccordement, élément de fixation, protection, aération, châssis, dispositif de sécurité, dispositions administratives, conditions d'exécution.

Modifications

Par rapport au document remplacé, annule et remplace le DTU 40.41 Cahier des clauses spéciales, de juin 1987.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

Sommaire

Liste des auteurs
1 Domaine d'application
2 Références normatives
3 Consistance des travaux
3.1
3.2
3.3
4 Documents particuliers du marché
5 Coordination avec les autres entreprises
6 Mise à exécution des travaux

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

Membres de la commission de normalisation
Président : M VESCO
Secrétariat : M BUTET - UNCP

- M ALLEMAND GCCP
- ANGOT CETEN-APAVE
- BISSERY UMICORE
- CAROFF BNTEC
- DEMANGE BNBA
- ESNAULT CAPEB
- GUESDON ENTREPRISE GUESDON
- HESLING AFNOR
- LEGO UNFCMP
- MARKESIC MAISON AMMANN
- MICHEL BUREAU VERITAS
- NOGUES LE PLOMB FRANCAIS
- NORMAND CSTB
- O'DONOVAN GCCP
- PROTHON SOCOTEC
- ROTH RHEINZINK
- SABE CSZC
- THOMAS BALAS-MAHEY
- VESCO UTB

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

1 Domaine d'application

Le présent document a pour but de définir les clauses administratives spéciales aux marchés privés de travaux de couverture par éléments métalliques, en feuilles et longues feuilles de zinc, auxquels est applicable le Cahier des Clauses Techniques NF P 34-211-1 (référence DTU 40.41).

NOTE

Lorsque le Cahier des Clauses Techniques admet plusieurs solutions, les Documents Particuliers du Marché doivent préciser celle qui est retenue. Dans le cas contraire, le couvreur doit effectuer le choix en accord avec le maître d'ouvrage ou son représentant.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

2 Références normatives

Le présent document comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à ce document que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique.

NF P 34-211-1
Travaux de bâtiment - Couverture par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles de zinc - Partie 1 : Cahier des Clauses Techniques.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

3 Consistance des travaux

Si le maître d'ouvrage demande des travaux qui ne figurent pas au premier alinéa et qui n'ont pas été demandés dans les Documents Particuliers du Marché, l'entreprise est libre de les accepter ou non. Si l'entreprise les accepte, cette acceptation entraîne une rémunération supplémentaire.

3.1

Sauf dispositions contraires des Documents Particuliers du Marché, les travaux dus par l'entreprise comprennent :

- les études et plans de détails de couverture, à partir du plan de toiture inclus dans les Documents Particuliers du Marché ;
- l'étude et le dimensionnement des noues, si la nature de l'ouvrage le justifie ;
- la fourniture et la pose des supports et formes de pentes définies à l'article 4.6 du Cahier des Clauses Techniques ;
- la fourniture et la pose de membranes dites " neutres " entre le zinc et les supports autres que le bois, conformément à l'article 5.1.4 du Cahier des Clauses Techniques ;
- la fourniture, le façonnage et la pose des feuilles et longues feuilles de zinc et de leurs accessoires ;
- l'exécution des ouvrages en plâtre ou en mortier en raccordement sur la maçonnerie (solins, calfeutrements, etc.) ;
- la fourniture et la pose des accessoires de ventilation de la couverture.

3.2

Les travaux comprennent également sur prescriptions spéciales des Documents Particuliers du Marché :

- la fourniture et la mise en oeuvre de zinc laminé avec le revêtement d'aspect choisi (zinc prépatiné, zinc prélaqué,...) telles que précisées par le maître d'ouvrage ;
- la fourniture de bandes façonnées d'épaisseur supérieure à 0,65 mm ;
- le reconditionnement éventuel par peinture des soudures dans le cas d'un zinc revêtu ;
- la fourniture et la pose des fourrures et taquets à sceller dans les supports en maçonnerie ;
- les ouvrages d'écart de feu sur les charpentes ;
- le dimensionnement, la fourniture et la pose des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales ;
- la fourniture et la pose des chevêtres et leur protection ;
- la fourniture et la pose de lanterneaux d'éclairage ;
- la fourniture et la pose d'une isolation thermique en sous-toiture y compris le pare-vapeur et les accessoires de ventilation correspondants ;
- la fourniture et la pose des exutoires de fumée ;
- la protection insecticide et fongicide des bois utilisés comme support propre de la couverture définis à l'article 4.6.1 du Cahier des Clauses Techniques ;
- les travaux de protection par peinture rapportée dans le cas d'atmosphère corrosive ;
- les dispositions techniques concernant la pose en situation exposée ;
- la pose des dispositifs arrêts de neige.

NOTE
Si les Documents Particuliers du Marché ne mentionnent pas les ouvrages particuliers exécutés par d'autres corps d'état sur la couverture, tels que ventilation mécanique contrôlée, conditionnement d'air, etc., l'entrepreneur n'est pas tenu de prévoir les raccords au droit desdites pénétrations, ni les accès à ces matériels (chemin de circulation) pour leur entretien ou leur remplacement.

3.3

Ne font pas partie des travaux de couverture :

- les ouvrages de maçonnerie (murs, enduits, dessus de mur, souches, bandeaux, etc.) ;
- les ouvrages de charpentes sur lesquels repose le support de la couverture, notamment les éventuelles fourrures nécessaires pour respecter les largeurs d'appuis minimales définies au chapitre 5.3.1.1 du Cahier des Clauses Techniques ;

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

- tous les travaux d'entretien.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

4 Documents particuliers du marché

La composition de la toiture est fixée par les Documents Particuliers du Marché qui doivent comporter un plan de toiture.

Si l'entreprise de couverture n'en dispose pas, elle le demandera au maître d'ouvrage (ou à son représentant). Ce plan doit comporter, au besoin à l'aide des coupes nécessaires, les indications suivantes :

- la désignation des surfaces (dimensions, hauteur au-dessus du sol) à recouvrir, y compris les pénétrations diverses et les parties éclairantes ;
- le rayon de courbure des couvertures cintrées convexes lorsque le projet en comporte ;
- les plans de charpente mentionnant les pannes (nature, dimensions, écartement) ainsi que les chevêtres ;
- la jonction avec les bâtiments contigus ;
- les joints de dilatation des bâtiments, s'il en est prévu ;
- l'emplacement des moignons des descentes d'eaux pluviales ;
- les lignes principales (faîtages, égouts, rives, noues,...) ;
- les pentes des versants et des noues ;
- l'emplacement des pénétrations et des équipements en toiture.

Par ailleurs doivent être précisées :

- la composition de la paroi-toiture (plafond, pare-vapeur éventuel, isolant) ;
- les valeurs de charges à prendre en compte lorsqu'elles diffèrent des Règles NV en vigueur, notamment en région de montagne ;
- l'exposition atmosphérique en référence à l'annexe B du Cahier des Clauses Techniques ;
- la classe d'hygrométrie par référence à l'annexe B du cahier des clauses techniques ;
- l'indication de la zone climatique et la situation de la situation par référence à l'annexe C du Cahier des Clauses Techniques ;
- la référence au climat de montagne en fonction des conditions climatiques particulières.

Au vu de ces indications, l'entrepreneur procède, en accord avec le maître d'ouvrage (ou son représentant), au choix du système de couverture et des sections de ventilation. Il établit les dessins d'exécution qu'il soumet à ces derniers.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

5 Coordination avec les autres entreprises

L'entrepreneur doit remettre, par lettre adressée au maître d'ouvrage, dans un délai convenu d'un commun accord, le plan et les caractéristiques des taquets à sceller dans les supports en maçonnerie afin de permettre la fixation des tasseaux ou bandes métalliques de couverture.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

6 Mise à exécution des travaux

L'ordre de service de commencer l'exécution des travaux est envoyé à l'entrepreneur au moins 10 jours avant la date fixée au marché comme début des délais contractuels.

Avant de commencer ses travaux, l'entrepreneur doit s'assurer que les conditions préalables requises au Cahier des Clauses Techniques sont satisfaites, en particulier que :

- la pente de la charpente est compatible avec les prescriptions du Cahier des Clauses Techniques ;
- les pièces de charpente présentent une planéité compatible avec les tolérances de pose de la couverture conformément à l'article 3 du Cahier des Clauses Techniques ;
- l'écartement, la largeur et l'épaisseur des appuis permettent de poser le support de couverture suivant les prescriptions du Cahier des Clauses Techniques ;
- les écarts de feu sont respectés ;
- l'arase des maçonneries permet de poser les supports sans démolition, ni renforts ;
- l'implantation des taquets est conforme aux indications fournies en application de l'article 4 du Cahier des Clauses Spéciales.

S'il n'en est pas ainsi, il en avise le maître d'ouvrage, ou son représentant, au plus tard à la date fixée comme début du délai contractuel.

La décision du maître d'ouvrage, ou de son représentant, fera l'objet d'un nouvel ordre de service ; la date du début du délai contractuel ne pourra être antérieure à la date de réception de ce nouvel ordre.

© AFNOR 2004 - Imprimé par VINCI CONSTRUCTION FRANCE le 26/12/2013

https://www.engcopilot.com/